



Troisième correction du Rhône (R3) Plan d'Aménagement et mesures d'accompagnement agricole

(IVS).- Le Conseil d'Etat a adopté le Plan d'aménagement (PA-R3) de la 3^e correction du Rhône (R3). Ce dossier décrit les liens entre R3, le territoire et l'agriculture. Il sert de base à l'établissement des projets de mise à l'enquête publique qui seront établis secteur par secteur en fonction des priorités. En complément de ces études et des travaux en cours sur le Rhône, le canton du Valais lance un partenariat pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement agricole. Quelque 200 millions de francs seront notamment mis à disposition pour renforcer l'agriculture valaisanne dans la plaine du Rhône.

Le Conseil d'Etat a adopté le Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône. Bien que ce projet ait un but sécuritaire, il est également un projet territorial qui répond aux exigences environnementales. Il permet de redessiner la plaine en interaction avec le territoire et l'agriculture, un élément clé du projet. Il offrira des opportunités pour l'économie, la nature, le paysage et les loisirs. Le Conseil d'Etat a fixé les principes d'interactions entre le projet et les différentes activités de plaine en validant la fiche de coordination « 3^e correction du Rhône » du Plan directeur cantonal.

Pour assurer la protection de la population et des biens, la 3^e correction du Rhône aura une emprise sur les terres agricoles. Après avoir réduit cette emprise au strict minimum en adaptant le projet, le Conseil d'Etat a défini une stratégie agricole d'accompagnement de R3, en partenariat avec les représentants des milieux agricoles, dévisée à 200 millions de francs, financés en majeure partie par le projet. Celle-ci est basée sur trois axes :

1. des mesures individuelles pour les exploitations agricoles les plus touchées (échanges fonciers, soutiens à la restructuration, ...)
2. des mesures collectives permettant d'améliorer globalement et durablement les structures de production de l'ensemble de la plaine (drainage, irrigation, routes, remaniements parcellaires, ...)
3. un aménagement du Rhône visant à créer des espaces agricoles sur les berges externes du Rhône (pâturage des berges, digues extérieures exploitables, ...)



Afin de préciser et de coordonner la mise en œuvre de cette stratégie, le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage agricole qui intègre entre autre, en plus des représentants de l'Etat, le président de la Chambre valaisanne d'agriculture, Willy Giroud et le directeur de l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, Hubert Zufferey. Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) et le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) porteront ensemble la réalisation de ces mesures.

Les représentants du canton contacteront les propriétaires et exploitants afin de les orienter sur les mesures et démarrer les études.

Le Conseil d'Etat s'engage ainsi afin que la 3^e correction du Rhône permette de renforcer à long terme l'agriculture valaisanne.

Personnes de contact :

Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement – 027 606 33 00

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire – 027 606 23 00

Tony Arborino, chef du projet de la 3^e correction du Rhône - 078 648 81 51

Gérald Dayer, chef du Service cantonal de l'agriculture - 079 698 30 25